

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 22 JUIN 2007

Date d'envoi de la convocation : 14/06/07

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 54

Exprimés : Pour : 54 – Contre : 0

Abstention : 0

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 5 JUIL. 2007

DE CHERBOURG

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 22 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, ROUSSEAU François, TRAVERT Christian, VAULTIER André, GUERIN Alain, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, RATEL Louis, LEGROS Blandine, LE BIEZ Martine, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, DUFOUR Yves, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur CAPELLE Hubert à Madame THOMINET Odile, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur MAUGER Emmanuel, Monsieur Jean-Pierre MARGUERIE à Mademoiselle COSNEFROY Brigitte, Monsieur LECARRIE Michel à Monsieur LEGOUPIL Henri, Madame LECONNETABLE Claire à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Madame POSTEL Michelle à Monsieur TRAVERT Christian, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Madame LECARPENTIER Régine à Monsieur BRIX Henri, Monsieur DELANGE Thierry à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur GINET Patrick à Monsieur COSNEFROY Jacques, Monsieur BOTTIN Bertrand à Monsieur DUFOUR Yves.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs FAUCHON Patrick, LAISNEY Christian, LAMOTTE Noël, MAHIEU Daniel, COUPPEY Armel, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, SALLEY Philippe, LELERRE Roger.

N° 2007 - 056

OBJET : Construction des locaux des services techniques – Demande de subventions

Exposé

Par délibération n° 2005-81 du 23 Septembre 2005, la Communauté de Communes des Pieux décidait de solliciter l'obtention de subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aider financièrement à la construction des locaux des services techniques, et notamment l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Après avis du groupe de travail issu de la commission Travaux, le montant prévisionnel de l'opération (valeur Janvier 2007) est estimé à 1 700 000 € TTC.

Aussi, il est proposé de solliciter à nouveau sur cette base actualisée, l'octroi de subventions les plus larges.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : sollicite tous les organismes susceptibles d'aider à la construction des locaux des services techniques, et notamment l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, le Conseil Général et le Conseil Régional.

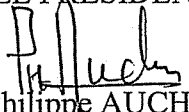
ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 5/07/07
et publication ~~en notification~~
du : 28/06/07



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER